Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 73

Artikel: Notes d'actualité : Marie Lenéru

Autor: Péris, L. / Lenéru, Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253642

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ACTUALITÉ

MARIE LENÉRU

Une femme remarquable vient de mourir il y a quelques semaines à Lorient. Ecrivain de valeur, elle le fut incontestablement; on lui a même attribué mieux que du talent, du génie.

Comment se fait-il — je ne dirai pas — que sa mort n'eut pas un plus grand retentissement à l'étranger, car tant d'êtres d'élites ont disparu ces derniers temps !... Je m'étonne davantage de ce qu'elle n'y fut pas plus connue de son vivant.

Marie Lenéru avait cependant tout ce qu'il faut pour frapper et retenir l'attention; avant tout, elle était dramaturge. Une femme qui, non seulement a écrit pour le théâtre, mais qui a vu ses pièces représentées, acclamées à l'Odéon et à la Comédie Française, ce n'est pas, avouons-le un événement de tous les jours.

En 1910, Les Affranchis, obtenaient un succès triomphal à l'Odéon. Deux ans plus tard, on y donnait Le Redoutable et récemment, à la Comédie Française, La Triomphatrice. Un manuscrit intitulé La Paix attend — également à la Comédie Française — l'heure propice, la fin de l'épopée, dont l'ardente patriote que fut Marie Lenéru a pu tout juste apercevofr l'aube incertaine.

Fille et petite-fille de marins — son grand-père était amiral — elle en avait la vaillance. C'était une énergique dans toute la force du terme.

A quatorze ans, une maladie la privait presque totalement de l'ouïe et menaçait sa vue. Sa mère — courageuse comme elle — entreprit alors la tâche immense de meubler au plus vite cet esprit heureusement très prompt avant la nuit imminente qui risquait de s'appesantir sur la pauvre enfant.

Langues modernes, lettres, arts, rien ne fut négligé, tandis que l'oncle de M¹¹⁰ Lenéru, M. Lionel Dauriac, bibliothécaire à la Sorbonne, y ajoutait le latin et les philosophes.

La vue de Marie fut sauvée, mais resta si faible que la jeune fille, pour lire avait besoin d'une loupe. Et c'est à travers cette loupe seulement — car l'ouïe était irrémédiablement perdue — qu'elle put suivre des yeux, sur les lèvres des interprètes, les répétitions et les représentations de ses pièces et «voir» les applaudissement de la salle.

Elle parlait peu, articulant avec peine, et s'entretenait par signes avec son entourage et ses amis. On aurait tort, néanmoins, de croire qu'elle fut malheureuse. Après Dieu seul sait quelles luttes intérieures, elle était parvenue à une grande sérénité, qui se reflétait dans ses yeux et rayonnait, bienfaisante, de toute sa personne. La vie l'intéressait; c'est pourquoi, si éloignée de la vie normale qu'elle semblait être, elle sut en rendre les combats d'une manière saisissante, dans un style serré, en formules nettes et incisives.

Elle avait à peine quarante ans et eût, sans doute, produit encore de belles œuvres. Mais, si sa disparition est une perte pour les lettres françaises, quel déchirement pour sa vieille mère infirme dont elle était, à si juste titre, l'orgueil et la raison de vivre!

L. PÉRIS.

Derci, Derlà...

Le Cours d'instruction pour personnes s'occupant d'assistance, organisé par le Bureau de Bienfaisance de Genève, et que nous annoncions dans notre dernier numéro, a pu avoir lieu, malgré la grippe, du 17 au 19 octobre, et a pleinement réussi. Nour regrettons seulement qu'un plus grand nombre de personnes s'occupant d'œuvres philanthropiques n'aient pas compris la chance inespérée de s'instruire sur une foule de sujets touchant de près à leur activité que seur offraient ces diverses séances, et n'en aient pas profité davantage. La première séance a été consacrée à la question de l'assistance publique et privée, magistralement traitée par M. Jaques, directeur du Bureau de Bienfaisance, puis à une très intéressante étude sur le Service des enquêtes, par M. Alexandre Aubert, qui a bien voulu nous en promettre un résumé pour notre prochain numéro. Les quatre conférences du second jour avaient trait à l'enfance: la situation de l'enfant dans le Code civil, exposée de la façon si claire et si vivante dont M. A. de Meuron a le secret; l'inspection médicale des écoles, sur laquelle M. le Dr Rilliet, médecin-chef des écoles, a donné les plus intéressants détails; l'orientation professionnelle, telle que la concoit l'Institut Rousseau, et qui a fourni à M. P. Bovet le sujet d'une captivante causerie, et enfin la grosse question de l'apprentissage, des lois existantes, de l'apprentissage obligatoire, etc., très clairement traitée par M. Eggermann, secrétaire du Département du Commerce et de l'Industrie. Le troisième jour, on a étudié des problèmes d'assistance concernant les femmes, et la question qui a souvent préoccupé les milieux féminins, de l'enseignement ménager obligatoire, introduite par un rapport de MIIe E. Privat, a fait l'objet d'une discussion nourrie et qui aboutira, nous l'espérons, à un résultat pratique. L'assistance par le travail telle que la conçoivent les divers Ouvroirs, ateliers de confection militaire, etc., a été traitée par M. Schaefer, Mles Gampert et Haltenhoff, et, pour terminer, MIIe Gourd a démontré comment la nécessité urgente de la préparation aux œuvres sociales a été merveilleusement comprise, et cette préparation organisée dans les Ecoles sociales d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande notamment. Enfin, des visites au Mont-de-Piété, à la Chambre de Travail, à l'Office Social et à l'Institut Rousseau ont complété de la façon la plus intéressante le programme de ces trois journées.

Nous remercions très vivement le Bureau de Bienfaisance d'en avoir pris l'initiative, et en souhaitant qu'il y soit donné suite, nous nous demandons s'il ne serait pas possible de nous en inspirer pour créer de minuscules Congrès d'études des questions qui intéressent spécialement nos milieux féministes et sociaux.

Les Sociétés de relèvement social et moral de la Suisse romande viennent de fonder un Secrétariat permanent, dit Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, dont le siège est à Lausanne, Valentin, 44. Ce nouvel organe sera dirigé par M. Maurice Veillard, docteur en droit, dont la compétence en tout ce qui concerne les questions de moralité nous est prouvée par la thèse qu'il vient de soutenir sur: La prostitution.

Le Secrétariat, qui ne manquera pas de rendre d'inappréciables services, a pour but de centraliser les demandes de renseignements, de faire auprès des autorités telles démarches imposées par la moralité et l'hygiène publiques, de mener la lutte contre la pornographie, de faire des conférences, d'entrer en relations avec les médecins, le corps enseignant, bref, de prendre en mains la plus grande partie de l'activité pratique des Sociétés de relèvement de la moralité.

Le Comité de cette œuvre est composé de M. Henri Daulte, président, M. Fleury, caissier, et M. Paul Vautier, secrétaire.

Pour assurer l'avenir du Secrétariat, il a été fait appel, dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, aux corps ecclésiastiques et aux différentes sociétés susceptibles de s'y intéresser; une trentaine de collectivités lui ont déjà accordé leur adhésion et promis des prestations financières: églises nationales, églises libres, Unions chrétiennes, sociétés de relèvement, Amies de la jeune fille, sociétés d'abstinence, Unions de femmes, sociétés pour le suffrage féminin, etc.

Il est entendu que le Bureau ne devra pas être seul à la brèche, mais qu'il pourra compter sur la collaboration effective des délégués de ces associations et sur des correspondants locaux dont le concours lui est indispensable et dont il attendra suggestions, renseignements et documentation.